



Digne-les-Bains, le 6 octobre 2016

**Application du Plan d’Action Sécheresse
dans les Alpes de Haute-Provence**

Levée des mesures de restriction sur les bassins versants du Lauzon, de l’Asse, du Vançon, de la Bléone et du Jabron

Les faibles pluies de l’automne 2015 ont entraîné un remplissage très limité des nappes phréatiques. Conjugué à l’absence de pluies significatives au cours du printemps, ce phénomène est à l’origine d’une dégradation rapide de l’état des cours d’eau du département dès le début de l’été 2016 : le stade de vigilance a été instauré le 27 juin sur l’ensemble du département.

La situation s’est dégradée rapidement sur certains bassins versants : le stade de crise, entraînant une suspension totale de prélèvements pour tout usage autre que l’eau potable, a été déclenché sur le Largue, le Lauzon et le Colostre le 16 août et sur l’Asse le 6 septembre.

Par ailleurs, le stade d’alerte renforcée a été déclenché sur le bassin versant du Sasse le 16 août, entraînant une baisse de 33 % des prélèvements en eau.

Les bassins versants de la Bléone, du Jabron et du Vançon étaient quant à eux soumis au stade d’alerte, avec une baisse de 20 % des prélèvements.

Quelques épisodes orageux durant le mois de septembre ont apporté des précipitations sur l’ensemble du département et ont permis une augmentation des débits sur la plupart des bassins versants.

La levée des stades de restriction a été décidée le 4 octobre pour les bassins les plus arrosés à savoir l’Asse, la Bléone, le Jabron, le Lauzon et le Vançon.

Les bassins versants du Largue et du Colostre sont toujours en situation de « crise » ; leurs débits n’ont pas évolué malgré les averses orageuses du mois de septembre.

Le bassin versant du Sasse est quant à lui soumis au stade d’Alerte Renforcée. Compte-tenu du déficit pluviométrique important observé depuis l’automne 2015, le stade de vigilance à la sécheresse reste applicable sur l’ensemble du département. Ce stade n’impose pas de mesures de restriction particulière mais demande à tous les usagers de modérer leur consommation d’eau.

Contact presse : Régine CASANOVA – 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d’actualités des services de l’État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04